

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothésiste :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Éclamation : contact@mupras.com
Mise en charge : pec@mupras.com
adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 05695

Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

AYAOUCH Naïma

Date de naissance :

(le 11/04/1960 à Casablanca)

Adresse :

115; Résidence "LA CASE"; Rue EL FOURATÉ; Apt 405 4^{eme} étage - Maârif

Tél. : +212 6 9576054

Total des frais engagés : 41130 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur TAGNAOUTI Brahim
Médecine Générale
70, Rue de Normandie Maârif
Casablanca - Tél.: 05 22 25 59 32

Date de consultation :

03/08/2020

Nom et prénom du malade :

Mme Naïma AYAOUCH Age: 60 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

gastro-entérologie

date 10/08/2020

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) : AYAOUCH

Le : 19/08/2020

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03 08 2020	Q	01	150	Docteur TAJAOUTI Brahim Médecin Général 70, Rue de Normandie Maârif Casablanca Tel.: 05 22 25 59 32

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE PRINCIPALE Mohamed Said LEBBAR Pharmacien Rond Point Mers Sultan 20000 Casablanca Tél : 05 22 22 11 10 - R.C. Casa : 149884 CNSS : 1187641-IF-50305202 - Patente N° : 04306256 ICE N° : 001637771000045 INPE : 092049261	03/08/2020	411,120 Dhs

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'Office.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
<img alt="Diagram of the dental arch showing numbered teeth from 1 to 8 on both upper and lower arches. A coordinate system is overlaid with				

Dr. TAGNAOUTI Brahim

Diplômé de la Faculté de Médecine

de Bordeaux

MEDECINE GENERALE

70, Rue de Normandie - Maârif

CASABLANCA

Tél. : 05 22 25 59 32

Casablanca, le

03/08/20

Mme Naima AA

29,00 Dhs

- Nauselium

85,50 Dhs

- Maxitone

58,40 Dhs

- Solupred

28,10 Dhs

- Vogaline

84,50 Dhs

- Neo V. mag

1600 Dhs

- Supradyne

79,80 Dhs

- Acli Peptit

Docteur TAGNAOUTI Brahim

Médecine Générale

70, Rue de Normandie Maârif

Casablanca - Tél. : 05 22 25 59 32

PHARMACIE PRINCIPALE

Mohamed Saïd LEBBAR

Pharmacien

Rond Point Mers Sultan 20000 Casablanca

Tél. : 05 22 22 11 10 - R.C. Casa : 149884

CNSS : 1187641-IF : 50905302 - Patente N° : 34306256

ICE N° : 001897771000045

INPE : 092049261

الدكتور إبراهيم التكناوتي

خريج كلية الطب ببوردو

الطب العام

70، زنقة نورماندي - الماري

05 22 25 59 32 - الدار البيضاء - الهاتف

Nauselium®
Domperidone

1mg/ml

Flacon de 200 ml
Suspension buvable

29,00

voie orale

Maxitone®
Ampoules buvables

Lot:
A consommer de
préférence avant le
PPC: 89,50 DH

58,140

Lot:
Solupred® 20mg

Lot:
EXP:
PPV:

NEOVIMAG
MAGNÉSIUM MARIN - VIT.B6
300 mg

Lot : NVM24
A consommer avant le : 04/2023
PPC: 84,50 DH

PPC: 46,00 DH
LOT: CB00396
EXP: 05/2022

ACTIPETIT CP BTE 30
PPC : 79,80 DH

Ut Av : 03/2022 Lot : 081905

IPHADERM